

Les notices du Groupement d'achat pour médiathèques

par Catherine Mangeole

Bibliothèque municipale de Belfort

Cette société a pour but la fourniture de documents sonores (disques compacts ou cassettes) auprès des discothèques de prêt (BM ou BDP essentiellement). Un des services qui différencient le GAM des autres disquaires réside dans la fourniture des notices catalographiques pour chaque document commandé. Les deux discothécaires de l'équipe comptent, parmi leurs tâches, la création de la notice pour chaque titre vendu. Le système informatique du GAM est un système maison qui gère à la fois les commandes, la comptabilité, la base du fonds disponible... et s'accroît sans cesse avec les nouvelles commandes des discothécaires.

Pour permettre la transcription des notices GAM sur les systèmes informatiques utilisés en bibliothèque, certains prestataires (OPSY, LIBER, GEAC, CLSI, Datapoint-Tobias et Orphée, Dynix) ont réalisé une table de conversion qui reprend chaque élément de la notice (bien délimité) dans les zones du format UNIMARC. Les notices peuvent être fournies soit sur disquettes (format 3 pouces 1/2 ou 5 pouces 1/4), soit sur fiches cartonnées, et sont livrées avec les documents sonores commandés.

Pour rédiger leurs notices avec la plus grande exactitude possible, les discothécaires du GAM puisent les renseignements sur le document sonore lui-même (ou sur les notices qui l'accompagnent) mais aussi sur les guides discographiques, catalogues d'éditeurs et autres documents spécialisés.

Voici le type de renseignements donnés dans une notice (après répartition par l'interface dans les différentes zones et

sous-zones UNIMARC) :

- numéro de notice GAM (numéro séquentiel) ;
- numéro commercial du document sonore ;
- titre propre / complément de titre / titre parallèle ;
- marque (ou éditeur) / année d'édition ;
- nombre de disques compacts ou cassettes / type d'enregistrement / durée / matériel d'accompagnement ;
- titre de la collection / numéro dans la collection ;
- notes générales ;
- note de contenu ;
- cote (élaborée à partir de la classification de la discothèque des Halles) ;
- auteur : nom / prénom / code de fonction ;
- co-auteur ;
- interprète / code de fonction ;
- auteur collectivité / code de fonction ;
- chœur ;
- orchestre.

Le transfert des notices de la disquette dans la base de la bibliothèque se fait par l'intermédiaire d'un micro-ordinateur compatible PC. La notice GAM devient alors une notice-mère à laquelle le discothécaire devra lier autant de notices-filles qu'il a d'exemplaires dans son fonds. Il faut noter le niveau de catalogue relativement bon des notices GAM. Néanmoins, il est toujours possible d'ajouter ou de modifier une notice (précision dans la zone de notes ; complément dans le dépouillement des titres ou saisie exhaustive des interprètes).

La nomenclature des codes de fonction nécessite un accord préalable entre le fournisseur et le destinataire de la notice. GAM n'a pas de liste d'autorité

pour gérer l'ensemble des codes de fonction, et il arrive qu'un instrument reçoive deux abréviations différentes. Exemple : viole de gambe : VDG et VGA. Selon le système informatique sur lequel il travaille, le disothécaire peut établir sa propre liste d'autorité.

Récupération rétrospective

Avant de développer ce sujet, il faut préciser clairement que GAM est une société privée de vente de documents so-

nores, qui ne saurait en aucun cas se substituer à un fournisseur de notices. Cela dit, GAM offre à ses clients la possibilité de recevoir des notices pour un fonds déjà constitué (dans le cas d'une réinformatisation, par exemple). Pour limiter le risque d'erreur et faciliter la tâche, cette récupération s'effectue avec les codes-barres éditeur de chaque document. Il est important de préciser que toute fourniture de notice (actuelle ou rétrospective) est *un service gratuit*.

Les deux points les plus importants dans ces deux types de fourniture de

notices sont : le gain de temps du catalogage ; le souci permanent d'amélioration (actuellement, reprise de toutes les notices qui ne comportent pas un dépouillement exhaustif et extension de cette zone – autrefois limitée à 17 titres – pour une notice complète).

GAM : Groupement d'achats pour médiathèques, 62-64, rue Carnot, 74000 Annecy, tél. 50 51 25 62, responsable Monsieur Costa.